

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Francis Matte,

Que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Croix tenue le 1^{er} avril 2025, qu'un avis de motion fut donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement numéro 740-2024 intitulé « **Règlement parapluie décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt au montant de 1 050 000\$** ».

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, ce 8^e jour du mois d'avril 2025



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au saintecroix.ca, le 8^e jour du mois d'avril 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois d'avril 2025.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier